

provincial. Le gouvernement assume entièrement ou partiellement les frais de scolarité et autres dépenses des étudiants qui peuvent prouver qu'ils ont besoin de cette aide, laquelle n'est versée qu'aux résidents de la province. Une commission royale d'enquête sur l'enseignement et la jeunesse a recommandé, en 1967, la création de collèges communautaires. Il existe actuellement à Terre-Neuve deux instituts de technologie et un certain nombre d'écoles professionnelles.

Île-du-Prince-Édouard: Jusqu'en 1969, il y avait deux universités dans cette province: St. Dunstan's, qui était autorisée à conférer des diplômes depuis 1941, et Prince of Wales, qui a reçu ce pouvoir en 1965. Les deux institutions ont fusionné en 1969 pour former l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. Il n'existe pas de commission des subventions. Actuellement, le gouvernement provincial traite directement avec le conseil d'administration de l'Université. En 1969, la province a également fondé son premier collège communautaire, le Collège Holland.

Nouvelle-Écosse: Une commission des subventions a été créée en 1963. Dans ses rapports annuels, elle soumet des recommandations aux universités et au gouvernement. La Nouvelle-Écosse possède maintenant six collèges communautaires, s'échelonnant d'un collège secondaire privé à une école de navigation maritime.

Nouveau-Brunswick: A la suite du rapport d'une commission d'enquête sur le financement de l'enseignement supérieur (1967), le gouvernement a créé la Commission de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick, composée d'un président et de sept représentants des milieux de l'enseignement, des affaires, des professions et de la main-d'oeuvre. Cette Commission doit éclairer le gouvernement provincial sur les besoins et l'évolution future de toutes les formes d'enseignement postsecondaire et élaborer un programme pour l'avenir en collaboration avec les institutions d'enseignement. La Commission s'occupe d'octroyer les subventions gouvernementales de fonctionnement et d'immobilisation. La province possède huit collèges communautaires dont une école de gardes forestiers.

Une commission unique de l'enseignement supérieur pour les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick a été formée le 1er avril 1974. La Commission de l'enseignement supérieur des Maritimes se compose actuellement d'un président et de 15 commissaires.

La Commission a pour fonction d'aider les provinces et les institutions d'enseignement à parvenir à une utilisation et à une répartition efficaces des ressources dans le domaine de l'enseignement